

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS

## Registre des délibérations du Comité Syndical

### 10 - Délibération du 16/12/2020 concernant la mise à disposition d'une canalisation par la commune d'Eyjeaux :

Le Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois s'est réuni à la mairie de La Geneytouse le 16 décembre 2020, à 18H00 suivant convocation en date du 09 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier LABREGERE.

Présents : MM LABREGERE Olivier, DESROCHE Roger, GRENIER Christian, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, PAROT Serge, PAUZAT Yves, REYGNAUD Claude, THEYS Antony.

Absents excusés : MM. ROUX Jacques, SERRU Romain, THALAMY Bernard,

M. Frédéric LEMARCHAND a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	9	9	9	9	0

Le Président expose au Comité Syndical qu'une extension du réseau d'eau potable, d'une longueur de 54 mètres, a été réalisée au lieu-dit Le Pradaud sur la commune d'Eyjeaux et réglée directement par la mairie. Le montant des travaux réalisés s'élève à 5 683,00 € HT soit 6 819,60 € TTC.

Le Président précise que cette canalisation étant raccordée au réseau du Syndicat, elle doit être officiellement mise à disposition de la collectivité.

Il présente donc un projet de procès-verbal de mise à disposition à signer avec la commune d'Eyjeaux.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :  
Considérant le projet de procès-verbal présenté,

APPROUVE la mise à disposition de cette canalisation au SIAEP DES ALLOIS,  
AUTORISE le Président à signer le procès-verbal constatant cette opération,  
PRECISE qu'un exemplaire du procès-verbal sera annexé à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 17 décembre 2020

Le Président

LABREGERE Olivier



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 18 décembre 2020.